



**Villes durables :
Comment les rendre plus inclusives ?
Une transition éco-interculturelle
An eco-intercultural transition**

Note de fond





COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Note de fond

Le développement durable est un concept qui a évolué au fil du temps. Généralement défini comme le "développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs", le développement durable était initialement intimement lié aux préoccupations de durabilité environnementale, faisant référence à un engagement à réaliser le progrès et le bien-être économique d'une manière compatible avec la préservation des ressources naturelles et des services fournis par les écosystèmes.

Pourtant, les "personnes" et la "société" ont gagné un rôle central dans la portée du développement durable jusqu'à ce que ce dernier devienne le fondement de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il s'agit d'un engagement mondial en faveur de la durabilité pour tou-te-s qui s'appuie sur les objectifs du Millénaire pour le développement et tente de combler leurs lacunes.

Dans son préambule, l'Agenda 2030 se définit comme un "plan d'action pour les personnes, la planète et la prospérité", jetant un pont entre l'agenda économique, social et environnemental autour de l'engagement de ne laisser personne de côté. Les objectifs de développement durable s'attaquent donc à des défis mondiaux liés mais allant au-delà de la conservation de la biodiversité et du changement climatique.

Toutefois, s'il existe des orientations, des connaissances scientifiques, des instruments juridiquement contraignants et des financements relativement importants pour accélérer les programmes, les initiatives et les actions visant à préserver la biodiversité, à restaurer les écosystèmes, à s'adapter au changement climatique et à l'atténuer, et à favoriser la transition écologique vers des modèles plus durables, tant au niveau national que local, il existe une lacune dans la manière d'aborder la durabilité d'une manière réellement inclusive.

En tenant compte des principes fondamentaux de l'approche interculturelle, les politiques et les actions en matière de développement durable devraient garantir l'égalité des droits et des chances pour tou-te-s, s'appuyer sur l'avantage de la diversité et permettre une interaction interculturelle significative, une participation active, la co-création, le co-développement et la co-évaluation.

Alors, comment faire pour que cela se produise ?

Les villes qui souhaitent réaliser la transformation interculturelle de leurs sociétés ont de nombreuses raisons d'essayer de jeter un pont entre leur programme environnemental et d'inclusion.

- Les **ODD** abordent de nombreux domaines dans lesquels les cités interculturelles tentent d'intervenir avec des politiques dédiées au niveau local, tels que le bien-être (ODD3), l'accès à une éducation de qualité (ODD4), l'égalité entre les hommes et les femmes (ODD5), la croissance économique durable inclusive, le plein emploi productif et le travail décent pour tou-te-s (ODD8), la réduction des inégalités (ODD10), la promotion de la paix, de la justice et d'institutions fortes (ODD16). En outre, l'ODD 11 cible spécifiquement les environnements urbains en visant à créer des villes et des communautés durables.
- Le changement climatique, et plus généralement la crise environnementale et sanitaire, ont des effets négatifs disproportionnés sur les groupes socialement défavorisés, notamment les personnes migrantes et les minorités, qui sont davantage exposées aux facteurs de stress environnemental en raison de la ségrégation urbaine, des conditions de logement insatisfaisantes et de la précarité de l'emploi. Si rien n'est fait, ces inégalités se creuseront, et les populations déjà défavorisées risquent de ne pas avoir accès à une part équitable des avantages produits par les processus durables. La participation de personnes d'origines diverses, y compris les personnes migrantes, à la transformation durable de leur ville est en effet urgente et constitue une question d'égalité et de **justice sociale**.



Pourquoi les villes devraient-elles travailler sur la durabilité inclusive ?



- **S'engager avec des groupes diversifiés** pourrait bénéficier et accélérer la transition écologique dans les villes, en particulier dans les secteurs qui connaissent une évolution vers une production et une consommation plus responsables (comme l'agriculture, la construction, la pêche), où les personnes migrantes sont encore surreprésentés. La recherche montre que la diversité stimule la créativité car elle confronte des opinions, des savoir-faire, des approches et des méthodes différents.
- **Reconnaître la diversité**, c'est aussi reconnaître la valeur des connaissances traditionnelles sur la base de la réciprocité entre les cultures. Appliquée à la planification et à la gestion de l'environnement, cette approche permet d'utiliser au mieux les connaissances traditionnelles, les compétences et le savoir-faire des personnes migrantes, en particulier dans le cadre des mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique .
- La participation des personnes migrantes et réfugiées aux activités liées au développement durable de leur ville pourrait avoir des effets bidirectionnels en favorisant la confiance mutuelle, les interactions positives, l'appropriation et le sentiment d'appartenance, ce qui **renforcerait leur intégration**.
- La récente crise du Covid-19 a apporté la preuve que les autorités publiques qui ont réussi à impliquer leurs populations migrantes dès les premiers stades de la pandémie ont obtenu un rétablissement plus rapide. La démographie diversifiée de nos territoires rend aujourd'hui indispensable l'implication de tou-te-s dans la **gestion des crises, ainsi que** dans la prévention, la réduction et l'atténuation des risques de catastrophes.
- La contribution des communautés autochtones et locales est déjà reconnue par l'art. 8(j) de la convention sur la diversité biologique qui reconnaît le potentiel des connaissances traditionnelles pour le développement de solutions innovantes.

- Enfin, en termes d'**opportunités** pour les services municipaux, les services travaillant sur les questions environnementales et les politiques de transition écologique ont beaucoup en commun avec ceux travaillant sur les politiques interculturelles. Tous deux s'efforcent d'intégrer leurs principes dans des politiques, des stratégies, des programmes et des projets holistiques susceptibles de modifier les habitudes, les relations de pouvoir et les structures au sein de la société. Toutes deux exigent une adaptation à un monde en mutation et encouragent la restructuration de la société sur la base d'un partage plus équitable des ressources et des opportunités. Il existe également des exemples de bénéfices réciproques potentiels que les deux domaines peuvent s'apporter mutuellement. Par exemple, le développement des transports publics et de l'infrastructure cyclable, en plein essor dans de nombreuses villes européennes car il réduit considérablement les émissions de CO₂, peut réduire la ségrégation et promouvoir l'inclusion sociale s'il est planifiée de manière à relier les quartiers ségrégués au reste de la ville, augmentant ainsi les possibilités d'interaction interculturelle.
- Il est possible d'aligner les programmes respectifs et d'unir les forces pour atteindre des objectifs communs.

Quelle orientation pour le programme des Cités interculturelles en 2021 - 2022 ?

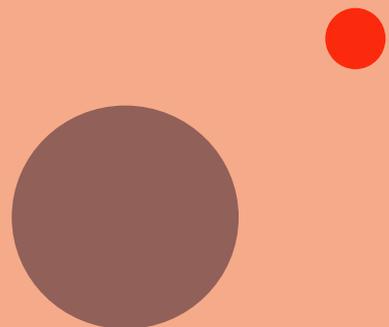
- Ce sujet est très vaste et ne peut être abordé de manière significative par un événement ponctuel conçu en termes généraux. Sur la base de l'évaluation des besoins et des priorités des villes membres, ainsi que des résultats de l'indice ICC, il est proposé de commencer à explorer deux domaines principaux :
- **Inclure les personnes migrantes et la diversité dans les modèles économiques circulaires, verts et inclusifs** : comment soutenir les entreprises locales diversifiées qui réalisent la transition économique vers de nouveaux modèles d'économie et en favorisant l'accès aux technologies pertinentes ? Comment peuvent-elles diversifier leur offre ? Quels avantages peuvent-elles apporter à la société ? Comment développer l'alphabétisation et les capacités dans ce domaine ? Comment faire en sorte que les mesures publiques prises dans le cadre des plans stratégiques locaux, nationaux et internationaux pour stimuler les entreprises vertes et le marché de l'emploi vert soient conçus de façon interculturelles ?
- **Des infrastructures vertes pour des territoires inclusifs** : quelles politiques pour que le verdissement de nos villes devienne un facteur de réduction de la ségrégation et d'augmentation des interactions interculturelles ? Cet angle de travail pourrait en partie s'appuyer également sur les recherches menées par le programme ICC sur la Gentrification en 2020.

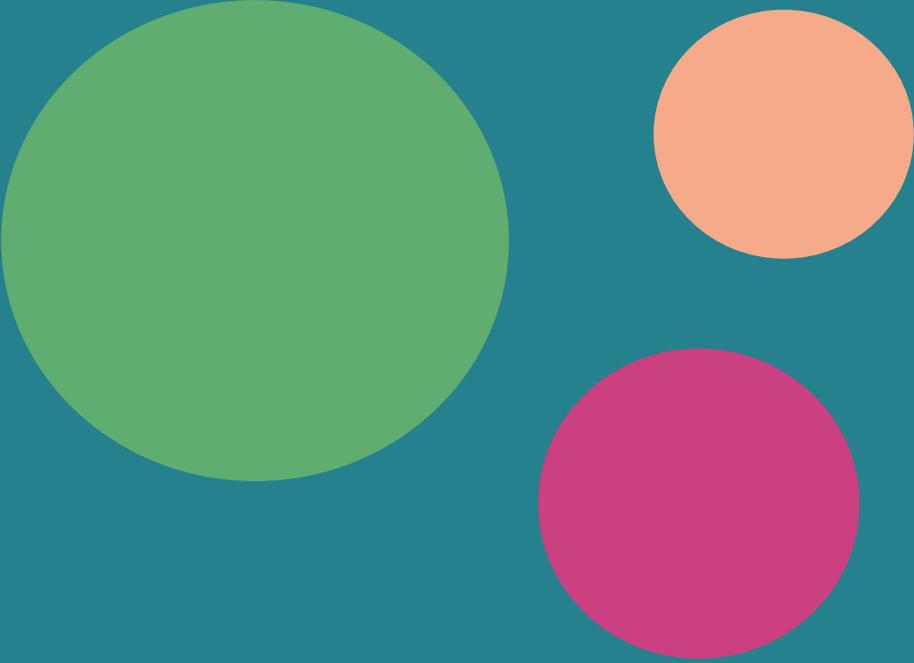
Quelle méthodologie ? Conseils et soutien en matière de politique

Le programme ICC suivra sa méthodologie habituelle consistant à coopérer avec des expert-e-s indépendant-e-s pour rassembler des connaissances et élaborer des directives politiques fondées sur des pratiques inspirantes au niveau local. Ces lignes directrices devraient contribuer à renforcer les capacités et à orienter les travaux futurs dans les villes membres.

Le sujet des **modèles économiques circulaires et inclusifs** sera abordé en 2021, tandis que le sujet des infrastructures vertes pour des territoires inclusifs sera traité en 2022.

Les connaissances existantes seront rassemblées par le biais de recherches documentaires et d'enquêtes visant à recueillir les expériences, les pratiques et les politiques des villes membres.





Chaque sujet fera l'objet de deux événements dédiés au cours desquels les notes politiques seront présentées et les meilleures pratiques des villes membres seront mises en avant.

Le premier événement de ce type aura lieu le **16 septembre 2021** sous la forme d'un webinaire. Le webinaire sera composé de deux parties :

- Une table ronde avec des maires et des maires adjoint-e-s du réseau ICC ayant une expérience exceptionnelle dans ce domaine ;
- La présentation de la note d'orientation sur les modèles économiques circulaires et inclusifs, suivie de la présentation de pratiques inspirantes de membres du programme ICC.

Le groupe cible sera composé de fonctionnaires municipaux responsables des politiques environnementales, économiques, durables et inclusives, ainsi que des coordinateurs ICC.

Les langues de travail seront **l'anglais** et le **français**.